



Abandon de paternité, procédure et engagement

Par **LOIC**, le **19/06/2009** à **19:11**

Bonjour,
Bien que cela puisse choquer, je suis aujourd'hui pris en otage. En effet, je suis le papa d'un petit garçon.
Avant la naissance, je n'avais jamais vécu avec la maman, en conséquence, mon fils est issu d'une grossesse accidentelle.
Bien contre tout cela, j'ai accepté et reconnu l'enfant. J'ai aussi accepté de déménager à 90km de mon lieu de travail pour être présent pour mon fils.
J'ai habité chez la maman jusqu'à ce qu'elle me mette à la porte.
Aujourd'hui, une procédure est lancée, elle veut évidemment me prendre par la gorge par rapport à l'argent (sans surprise). et bien sûr me le laisser uniquement un week end sur deux. Sachant que c'est moi qui ai pris le congé parental de 6 mois. Vous comprendrez donc mon attachement à mon fils.
Aujourd'hui perdu, sans pouvoir l'avoir à côté de moi, j'ai hélas la mauvaise idée de penser à un abandon de paternité. Ma question est donc quelle procédure engager et quels sont mes engagements par rapport à mon fils après cet abandon.
Je crains de vous choquer mais ces quelques lignes ne peuvent résumer la souffrance qu'elle m'afflige tous les jours. Je serais très heureux de parler de ma situation si toutefois je ne me fais pas lincher.

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **19:16**

Bonsoir,
Vous ne pouvez pas faire un abandon de paternité.
Cordialement.

Par **jeetendra**, le **19/06/2009** à **19:26**

bonsoir, je suis du meme avis que Laure, vous ne pouvez revenir sur votre reconnaissance (paternité), vous souffrez énormément ça se ressent dans votre écriture, le mieux à faire est dans votre cas de consulter un avocat.rnrnAu besoin contactez votre Mairie pour une consultation gratuite avec un avocat, pour mettre en place un droit de visite et d'hébergement, par contre attendez vous à verser une pension alimentaire, courage à vous, tenez nous au courant, bonne soirée à vous

Par **LOIC**, le **19/06/2009** à **20:01**

Je tiens particulièrement à vous remercier. Très affecté par cette situation, je pensais recevoir comme réponses insultes et jugements. Tout particulièrement par les dames.rnrnJe viens de prendre connaissance qu'il m'est impossible de faire machine arrière et votre réponse le confirme. Aussi je ne souhaite pas consulter un avocat, je ne parts pas en guerre. Je suis la personne la mieux placer pour exprimer l'amour que je porte à l'égard de mon fils. Ce n'est pas un avocat, étranger à va vie, étranger à mon coeur, qui, avec le verbe facile saura trouver les mots pour me représenter.rnrnSi je puis apporter une quelconque aide, je me tiens évidemment à votre disposition.rnrnTrès cordialement,rnrnUn homme à qui ont a imposé son droit de paternité et à qui ont le lui à repris.

Par **Marion2**, le **19/06/2009** à **20:14**

Ecoutez LOIC, vous avez un fils que vous aimez, votre fils vous aime aussi très certainement.rnrnVous n'étiez pas marié avec la Maman, donc vous pouvez très bien vous présenter à l'audience sans avocat.rnrnVous expliquerez au JAF que vous avez pris un congé parental pour vous occuper de votre fils.rnC'est le JAF qui statuera sur le droit de visite et d'hébergement, rien ne dit qu'il accèdera à la demande de la MamanrnrnNe baissez pas les bras. Votre fils a besoin de vous et vous aimez votre fils.rnrnBon courage.

Par **xanya**, le **27/06/2009** à **16:06**

Je ne comprend pas vraiment t'as démarche si tu ai attaché à ton fils tu devrais plutot entamer un procedur pour que vous ayez la garde partager.rnCertaines femmes son des connes et certaines hommes sont des cons dans la séparation l'important s'est que oui on ne s'aime plus mais on aime notre enfant fasons le mieux si l'autre parent vous reproche des choses alors réfléchissé y murement avant toutes decision.rnL'abandon d' un parent aimant ne pourra que traumatiser l'enfant et non l'autre parent et si s'est une fuite financiere le juge ne vous laissera pas filer ainsi vous devrez payé ça c clair...;)rnSi vous prouvez au juge que vous s'avez vous en occuper seul alors foncer demandé la garde partager si vous l'avez et que la mere ne respect pas le jugement pas grave ne vous enerver pas rester calme et faite des requete vous aurez toujours gain de cause.rnrnxaxa

Par **elypsia**, le **13/01/2014** à **12:57**

[fluo]bonjour[/fluo]rnmoi je suis maman est encore de nos jours mon ex refuse d'assumer ses responsabilit   pour faire simple il ma meme humili   via ma page Facebook en disant qu'il souhaiter que je reclame pas ce droit quil doit a mes enfants car il me ferait une reputation de putes ses super pas agreable surtout quand ont met au monde septh enfant d'une meme grossesses est ce faire en plus insulter pas un mec qui ce moque pas mal de ce sujet lui tout ce qu'il veut ses que je ne lui en parle pas que ses enfants sont n  e sur motif je lui parle toujours du meme sujet ennuyeux sa me prouvent une chose que les hommes m  rite des giffles car pour fuir ses les champions de courses    pieds ses certain le pire dans l'histoire il ma suggere dede mander as mes amies d'assumer sont devoir as sa place je suis   coeur   d'avoir eux sa pour message reponse [fluo]merci[/fluo]

Par **aguesseau**, le **13/01/2014    13:20**

elypsia, rnsi vous voulez   viter les commentaires d  sagr  ables sur les r  seaux sociaux, il ne faut pas y aller.rnsi vous voulez que vos enfants soient reconnus par leur p  re vous pouvez faire une action en recherche de paternit   devant un tribunal.rnce sera plus efficace que d'exposer vos soucis sur facebook.rncdt